

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération
n°2025-10/12-80

Présents : 18
Procuration : 9
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Dépôt d'une
candidature auprès
de la SAFER –
Préemption
partielle –
Attribution des
parcelles
cadastrées B 17, B
18, B 19, B 20

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre 2025, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Frédéric COUASNON
Pierre LANFRANCHI	Jean-Michel DELUC
Isabelle COUZINIÉ	Katy BAJOUE
Ahmed HAMADI	Andrée ROUSSEAU
Marie-Anne DRIEF	Evgenia LOPEZ
Jean-François COMBES	Roland PONTIN-MANENT
Valérie LOURDE	Mathilde RIVIERE
Charlène BOUÉ	Florence DUC

Absents ayant donné procuration : Thierry COSTES à Raymond DEFIS, Christelle SAINTRAPT à Isabelle COUZINIE, Ouadie HRITANE à Pierre LANFRANCHI, Thierry GRILLOU à Ahmed HAMADI, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC, Sandy SARROLA à Frédéric COUASNON.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SAFER a publié un avis de préemption partielle portant sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire de la commune de Cazères :

- Section B n° 0017, d'une superficie de 1 ha 50 a 70 ca, Terres,
- Section B n° 0018, d'une superficie de 40 a 80 ca, Jardins,
- Section B n° 0019 PI, d'une superficie de 15 a, Sols,
- Section B n° 0020 A, d'une superficie de 51 a 09 ca, Terres.

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite déposer une candidature officielle auprès de la SAFER en vue de l'attribution de ces terrains, afin de mener un projet d'intérêt communal fondé sur :

- l'installation d'un jeune agriculteur sur la commune,
- la création, sur une partie du site, d'un jardin pédagogique communal accessible aux écoles et aux habitants.
- La valorisation patrimoniale et touristique d'un bâtiment historique

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations agricoles et environnementales de la commune, ainsi que dans les missions de la SAFER visant à favoriser l'installation, maintenir une activité agricole dynamique, et préserver les espaces naturels et pédagogiques.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le dépôt d'une candidature de la commune de Cazères auprès de la SAFER pour l'attribution des parcelles précitées, matérialisées sur le plan annexé à la présente délibération.

- D'approuver le projet communal fondé sur l'installation d'un jeune agriculteur, la mise en place d'un jardin pédagogique et la valorisation patrimoniale et touristique d'un bâtiment historique.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document, courrier ou acte nécessaire au dépôt, au suivi et à la concrétisation de cette candidature.

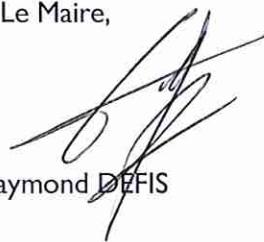
Pour extrait conforme,
Cazères, le 12 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS

